

43^e session de la Conférence

Présentation du point 12.4: Rapport de la 26^e session du Comité des forêts (3-7 octobre 2022)

Le Comité des forêts a tenu sa 26^e session du 3 au 7 octobre 2022. La session s'est déroulée pour la première fois selon des modalités hybrides. Sur les 120 membres du Comité, 109 ont participé à la session, notamment cinq ministres, pour un total de 758 participants.

Le rapport de la 26^e session du Comité des forêts a été approuvé par le Conseil à sa 171^e session (CL 171/REP), et il est présenté à la Conférence sous la cote C 2023/25. Les points ci-après sont portés à l'attention de la Conférence.

Le Comité a approuvé les domaines de travail prioritaires dans le secteur des forêts proposés pour 2022-2023 et au-delà et s'est félicité du fait qu'ils étaient étroitement alignés sur le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO.

Le Comité a examiné le point sur les liens entre l'agriculture et les forêts, qui a été présenté à la fois au Comité de l'agriculture, à sa 28^e session, et au Comité des forêts, à sa 26^e session, conformément au souhait du Conseil, qui avait demandé un renforcement de la coordination des questions intersectorielles. Le Comité a demandé à la FAO de continuer à recenser activement les liens importants et mutuellement bénéfiques entre l'agriculture et les forêts et à intensifier les activités connexes qu'elle mène dans les domaines prioritaires du Programme (DPP) pertinents de son Cadre stratégique. En outre, il a recommandé à la FAO de continuer à recueillir et à analyser les données scientifiques et factuelles nécessaires sur l'interdépendance entre l'agriculture et les forêts, y compris celles qui concernent les facteurs qui favorisent, directement ou indirectement, la déforestation et la dégradation des terres, en améliorant encore la cohérence entre les ensembles de données relatifs à l'agriculture et aux forêts et en rassemblant des études de cas et des informations sur les bonnes pratiques, en vue de faire rapport à ce sujet à la 27^e session du Comité des forêts. Le Comité a par ailleurs recommandé à la FAO de procéder, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, à une évaluation mondiale de la situation en matière d'agroforesterie et des possibilités de développement du secteur à plus grande échelle, y compris des principes et pratiques agroécologiques et d'autres approches innovantes, d'actualiser les catégories de l'Évaluation des ressources forestières mondiales qui couvrent les systèmes de production intégrant les arbres et les forêts, et de faire rapport sur les progrès accomplis à sa 27^e session.

Le Comité a recommandé à la FAO de prêter appui aux membres pour promouvoir le développement ainsi que la consommation et la production durables de produits forestiers ligneux et non-ligneux, de façon à contribuer à une amélioration des moyens d'existence, notamment en renforçant les capacités des femmes, des jeunes, des peuples autochtones et des communautés locales.

Le Comité s'est félicité des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture et du Plan d'action 2021-2023 y afférent, et a encouragé la FAO à continuer d'aider ses membres à intégrer la biodiversité de manière systématique, en particulier dans les actions qu'ils mènent dans le domaine des forêts.

Le Comité s'est félicité des améliorations dont faisait actuellement l'objet l'Évaluation des ressources forestières mondiales, ainsi que de l'enquête par télédétection menée récemment par la FAO dans le cadre de l'Évaluation, et a recommandé à la FAO de continuer à développer et harmoniser les méthodes et définitions qui sous-tendent la collecte des données sur les forêts, notamment les forêts primaires. Il a en outre suggéré qu'elle continue à travailler sur une définition de la dégradation des forêts au cours du cycle 2025 de l'Évaluation.

Le Comité s'est félicité du rôle de chef de file de la FAO et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) dans la promotion de la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour

la restauration des écosystèmes (2021-2030) et a recommandé à la FAO d'aider les membres, au moyen d'outils, de méthodes et d'initiatives de renforcement des capacités, à être mieux à même d'intensifier leurs efforts de restauration des écosystèmes forestiers.

Le Comité a recommandé que le Plan d'action de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031 définisse clairement les priorités de la FAO au sujet des mesures climatiques à adopter dans les systèmes agroalimentaires au niveau sectoriel, notamment dans les secteurs des cultures, des forêts, des pêches et de l'aquaculture et de l'élevage, ainsi qu'aux niveaux local, national, régional et mondial, et a constaté qu'il était important de mobiliser des ressources supplémentaires pour appuyer la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031 par l'intermédiaire de son Plan d'action, y compris l'action climatique liée aux forêts.

Le Comité a accueilli favorablement l'initiative conjointe de la FAO et du PNUE visant à élaborer et mettre en œuvre une plateforme mondiale de gestion des incendies, afin de réduire les répercussions négatives des incendies de forêts sur les moyens d'existence, les paysages et le climat en général, en s'appuyant sur l'expertise des membres, les processus et les réseaux d'experts existants, afin d'éviter les doublons et chevauchements d'activités.

Le Comité a appelé la FAO à inclure des aspects pertinents de la science et de l'innovation dans le domaine des forêts lors de l'élaboration des plans d'action régionaux pour la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation (2022-2025).

Le Comité a pris note des résultats du XV^e Congrès forestier mondial, s'est félicité de l'appel à l'action des jeunes lancé dans le cadre de cette manifestation et a invité les membres à réfléchir à des mesures qui favoriseraient la participation des jeunes, à tous les niveaux, dans le secteur des forêts. Le Comité a examiné la question des forêts et de la production durable de produits forestiers ligneux et non-ligneux et a pris note de l'Appel ministériel pour du bois durable (qui fait partie des résultats du XV^e Congrès forestier mondial).

Le Comité a pris acte des travaux menés par les organes statutaires traitant de questions forestières, notamment les commissions régionales des forêts, le Comité des questions forestières méditerranéennes «Silva Mediterranea», le Comité consultatif de la filière bois durable (CCFBD), la Commission internationale du peuplier et autres essences à croissance rapide utiles aux personnes et à l'environnement (CIP) et le Groupe de travail sur les forêts et les systèmes agrosylvopastoraux des zones arides du Comité des forêts.

Le Comité a recommandé à la FAO de renforcer son rôle de chef file au sein du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) et de faciliter la participation active des membres du PCF à l'examen à mi-parcours de l'Arrangement international sur les forêts.

M. Günter Walkner, Président du Comité des forêts